



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 497-23 Règlement concernant l'établissement d'un programme d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que le règlement numéro **496-23 Règlement concernant l'établissement d'un programme d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage** a été adopté à la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 18^e jour du mois de janvier 2024.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 18^e jour du mois d'janvier 2024, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 497-23 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 13 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de janvier 2024 à 13:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier